

SAINT-DENIS
ET VOUS

LE TRAVAIL DES ÉLUS
SUR LE TERRAIN

LES ACTIONS DE L'INTER-
COMMUNALITÉ

L'ÉCOLE, LA JEUNESSE
SPORT ET CULTURE

LA VIE ÉCONOMIQUE
ET L'EMPLOI

ASSOCIATIONS
ACTION SOCIALE
ET SOLIDARITÉ

> Préservation de notre cadre de vie

Tout le monde est concerné

**Gérer nos déchets, les réduire à la source, trier pour mieux valoriser... C'est l'affaire de tous !
Tout déchet devrait être reconnu comme une source de pollution à réduire, mais aussi comme une
ressource potentielle à exploiter. De nombreuses solutions existent pour préserver l'environnement et
limiter l'épuisement des ressources naturelles.**



Il existe plusieurs types de déchets pour lesquels des actions sont menées et des infrastructures mises en place afin de jeter moins, mais aussi de jeter mieux, de diminuer l'impact écologique de leur traitement tout en répondant à un impératif de viabilité économique et en faisant appel à des circuits d'économie sociale et solidaire. Pour Saint-Denis-lès-Bourg, la gestion des déchets est organisée par la communauté d'agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse (CA3B) et ces derniers sont traités par le syndicat mixte Organom.

> Décharges sauvages : Non à ce fléau !

Qui n'a pas découvert, au détour d'un chemin, au bord d'un cours d'eau, dans un bosquet, un tas d'ordures, de vieux pneus, une épave de véhicule ?

Qui ne s'est pas senti découragé face à cette agression écologique, face à cet incivisme de pollueurs peu scrupuleux ?

La loi est pourtant bien claire et très sévère sur le sujet. Vous risquez 75 € d'amende si vous jetez une simple poubelle, 1 500 € en cas de dépôt depuis un véhicule et s'il s'agit de déchets professionnels, cela peut atteindre 75 000 € d'amende et une peine de 2 ans de prison.

> Trier, un geste simple

Ce n'est pas qu'un phénomène de mode, mais une réelle nécessité environnementale pour aujourd'hui et pour les générations futures. Le tri est un geste citoyen consistant à réduire le volume des déchets à traiter, parce que le « meilleur » déchet est celui que l'on ne produit pas.

La collecte sélective se fait dans les points d'apport volontaire enterrés répartis sur la commune : bornes jaunes pour les emballages recyclables et le papier, bornes vertes pour le verre et bornes grises pour les ordures ménagères.

> Stop au gaspillage alimentaire

En moyenne, c'est l'équivalent de 20 kg d'aliments/personne/an qui est jeté. Pour éviter ce gâchis, achetez utile et en juste quantité en

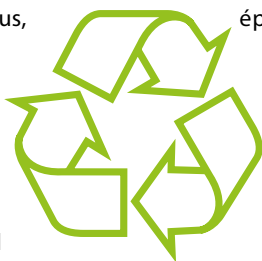
préparant une liste de courses, conservez correctement vos aliments, pensez congélation, accordez vos restes, réutilisez le pain rassis...

> Ne jetez plus, réparez !

Vos chaussures, bijoux, appareils électroménagers, meubles... sont cassés ou en panne ? Donnez-leur un nouveau souffle en contactant les artisans réparateurs implantés près de chez vous : annuaire-reparation.fr.

> Pensez au compost

Saviez-vous que 30 % des déchets ménagers sont biodégradables : épluchures, coquilles d'œufs, essuie-tout (cellulose)... Déposés dans un composteur, ils se transforment grâce aux microorganismes. Riche en minéraux, le compost obtenu favorise la croissance des plantes de nos jardins. La CA3B vous conseille et vous accompagne en mettant à votre disposition des composteurs individuels (25 €) ou collectifs (gratuits).



> Textiles à recycler, mais pas que...

L'association Tremplin est un opérateur local reconnu dans la valorisation des déchets textiles. Elle assure la collecte de textiles (habits ou linge de maison), de chaussures et de maroquinerie déposés dans les bacs de récupérations identifiés et prévus à cet effet. Les sacs collectés passent au centre de tri, les textiles sont orientés vers le réemploi ou le recyclage de la matière, selon leur état.

À noter : la Boutique Frip'One assure la vente de vêtements, de chaussures et de maroquinerie (sacs, ceintures...) d'occasion. Les 650 m² d'espace de vente sont situés en plein cœur de la zone commerciale de Bourg-en-Bresse.

Tremplin gère également la ressourcerie La Retap' qui assure la récupération d'objets et de meubles pouvant connaître une seconde vie, dans la même philosophie du réemploi durable.

Contact :

CA3B : 0 800 86 10 96 (numéro vert – gratuit) — www.grandbourg.fr
Tremplin : 623 chemin d'Éternaz, Bourg-en-Bresse
04 74 45 11 28 — www.tremplin01.org

GUILLAUME FAUVET, MAIRE

L'engagement au service des autres

La vie et la vitalité de notre collectivité tiennent à l'implication au quotidien de nombreuses personnes. Élus, salariés, bénévoles, citoyens, beaucoup d'entre nous contribuent à titre individuel au bon fonctionnement collectif. L'actualité récente dont ce journal fait écho montre que cet engagement peut prendre bien des formes.

L'engagement d'élus : merci à Rita Monteiro et à Alain Rousseau d'avoir accepté de prendre davantage de responsabilités et donner plus de temps pour assurer la continuité de l'action municipale, respectivement dans le suivi de la vie associative et la gestion des logements, deux domaines où la proximité des élus est importante.

L'engagement professionnel : trois agents communaux sont récemment partis en retraite. Même s'ils exerçaient des métiers bien différents et chacun à leur manière, merci à Denis, Françoise et Martine pour leur investissement sans faille de longue date au service de la commune et de ses habitants. Bonne retraite à eux !

L'engagement associatif : le cœur de la vie locale bat grâce à nos associations. Que ce soit au Sou des écoles, à Pôle Pyramide qui assure la gestion de la cantine ou du périscolaire, à Accords Musique pour la découverte et l'apprentissage de la musique, merci aux hommes et aux femmes qui, au quotidien, donnent de leur temps pour assurer le bon fonctionnement des activités et des services apportés à bon nombre d'entre nous. Merci également à Olivier Molé, directeur de Pôle Pyramide qui s'est investi dès la genèse du projet de centre social jusqu'à aujourd'hui. Bon vent à lui dans la suite de sa vie professionnelle.

L'engagement citoyen : nous rappelons régulièrement les gestes liés à la préservation de notre environnement et les règles élémentaires de bien vivre ensemble et de civisme. Respectées par la plupart d'entre nous, elles n'ont pourtant pas d'effet si quelques-uns s'en affranchissent. Soyons tous, à ce titre, vigilants.

Toutes ces formes d'engagement sont le garant de notre société. Elles ont toujours existé et sont bien souvent considérées, à juste titre, comme normales. Elles ne sont pourtant pas acquises et demandent un investissement sans cesse renouvelé à transmettre. Merci à celles et ceux qui le font vivre au quotidien pour le bien-être de tous.



Toujours la violence

Pourquoi un tel déchaînement de violence dite urbaine ? Assiste-t-on à une évolution de la société vers un retour des classes « dangereuses » consécutives à une éducation incomplète, une culture de l'oisiveté et une absence de normes provoquant le non-respect de la loi, de l'autorité, de la morale et de la politesse ? La crise des valeurs collectives entre certaines communautés est réelle et une cause pourrait être le décalage entre l'intégration culturelle des minorités et leur non-intégration sociale (peu ou pas d'emploi). Le lent déclin du monde ouvrier se traduit par l'absence d'avenir des jeunes du milieu ouvrier provoquant la galère et l'exclusion sociale.

Mais quelles que soient les raisons de cette violence, de cette exaspération née d'une absence d'écoute et de compréhension, rien ne justifie les incendies de biens publics ou le « caillassage » de la police ou des pompiers régulièrement pris à partis. C'est d'ailleurs un comble puisqu'ils sont censés faire régner l'ordre. Notre territoire est à ce jour relativement épargné, mais l'aggravation du sentiment d'insécurité et l'augmentation d'actes de violence gratuite ne doivent pas nous faire oublier la fragilité de l'existant.

Le groupe Minoritaire
Tél. 07 87 85 08 26

ÉCHOS DU CONSEIL

>Conseils municipaux de septembre et octobre 2019

Administration générale

- Élection d'une nouvelle adjointe, Rita Monteiro, suite à la démission de Catherine Gallet de ses fonctions de conseillère municipale et d'adjointe
- Nomination d'un nouveau conseiller délégué, Alain Rousseau
- Présentation du projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de l'Ain pour la période 2019-2025 (avis favorable du conseil municipal)
- Point sur les acquisitions et les cessions de foncier réalisées durant les mandats précédents et le mandat en cours
- Présentation du Programme local de l'Habitat de la CA3B (avis favorable du Conseil municipal)
- Aménagement du mail paysager de l'avenue de Bresse (présentation d'un schéma de principe)
- Approbation de rétrocession à la commune de voies d'accès à des lotissements privés

• Délégation du droit de préemption urbain à la CA3B pour l'aliénation d'une parcelle sise rue de la Tour

Action éducative et vie scolaire

- Convention de mise à disposition de salariés par ALFA 3A pour la cantine de l'école des Vavres
- Animation du conseil municipal d'enfants et du conseil municipal junior : approbation de la convention de mise à disposition d'une animatrice de l'association Pôle Pyramide

Finances

- Sollicitation du Fonds de solidarité communautaire 2018 et 2019 de la CA3B pour le financement de l'aménagement du chemin des Oures et la modernisation-labellisation du mur d'escalade du gymnase

L'intégralité des comptes rendus des conseils municipaux est consultable sur le site internet de la mairie www.stdenislesbourg.fr

ÉCHOS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS (CME) ET DU CONSEIL MUNICIPAL JUNIOR (CMJ)



Les élections des membres du conseil municipal d'enfants et du conseil municipal junior ont eu lieu le 5 octobre. Du côté du CME, Milan, Théo et Antoine ont été rejoints par : Laura, Louna, Loup, Anae, Victoire, Anaïs, Camilla, Clémone, Amel et Martin. L'équipe s'est bien étoffée cette année.

Du côté du CMJ, Milo a rejoint Axel, Victorien et Noé.

Les séances de réunion se tiennent le samedi matin en mairie, de 9 h 30 à 11 h. Les prochaines séances auront lieu le 23 novembre, et les 7 et 14 décembre.

Trois commissions ont été créées : loisirs, environnement et sécurité.

Plusieurs projets ont été abordés : sécuriser le city stade, les abords de l'école avec une réflexion sur les passages piétons, et une demande a été faite pour remettre le radar pédagogique. Il a aussi été soulevé la question de l'aménagement de l'aire de pique-nique vers le city stade. En projet également, l'organisation d'une fête pour les enfants qui aurait lieu début 2020. Les jeunes ont souhaité que soient mis en place plus de jeux au Pré Joli ainsi que dans d'autres lieux de la commune (à définir). Enfin, ils aimeraient qu'il y ait des « points bibliothèques » dans différents lieux de la commune.

Lors de la balade du 5 octobre, les jeunes étaient présents. Un des sentiers a été inauguré et le traditionnel ruban a été coupé pour l'occasion.

Le CME et le CMJ sont invités à toutes les cérémonies. La première à laquelle ils ont participé était la commémoration du 11 novembre.

> Sou des écoles
Une association très investie

Le Sou des écoles organise diverses manifestations tout au long de l'année avec comme but la récolte de fonds permettant de financer de multiples activités scolaires.



Lors du conseil d'administration du 24 septembre dernier, un nouveau bureau a été élu : Véronique Richy (présidente), Guillaume Vincent, Stéphanie Chevret (trésorière), Jennifer Michon (secrétaire), Hanane Absa (trésorière adjointe), Marion Druet, Violaine Vieux, Valérie Rion (secrétaire adjointe), Fatima Kourdane, Hafida Saadi, Jamila Kriouar, Farida Sayour, Évelyne Forge, Claire Dyon, Anaïs Gruet, Christophe Marchaud (vice-président), Marie Lamardelle et Nicolas Michon.

Au total, ce sont 18 administrateurs élus, tous parents d'élèves des écoles du Village, des Lilas et des Vavres

> Rétrospective des actions menées en 2019

Pour les **goûters**, le principe est simple : les parents réalisent les pâtisseries et ces dernières sont revendues au profit du Sou. Un goûter sur le thème de Halloween a eu lieu le 19 octobre. Ces manifestations connaissent un vrai succès.

Une **nouvelle manifestation** a vu le jour le 2 décembre 2018, avec la **brocante puériculture**. Elle s'est parfaitement déroulée et a connu un grand succès. Un remerciement particulier à la mairie de Saint-Denis et aux écoles pour le don de matériel.

Le **loto** du 3 février dernier a très bien fonctionné, un bel effort dans la recherche de lots et dans la communication y a fortement contribué.

La **fête du Printemps** du 23 mars a connu le beau temps et a rassemblé un grand nombre de parents et d'enfants. Le Sou veut, à travers cette fête, organiser une manifestation gratuite pour accroître sa notoriété. Elle doit être poursuivie. Le bonhomme hiver, qui fut brûlé pour l'occasion, a été créé

par les artistes en résidence, Eddy et Mimi, et les enfants des Vavres. La municipalité a financé cette manifestation et a lancé un appel à projets pour l'accompagnement musical du défilé.

La **fête des écoles** s'est tenue le 28 juin, avec une nouvelle formule en 2019. Habituellement, il y avait un spectacle le matin et une kermesse l'après-midi. Cette année, la fête s'est déroulée un vendredi soir sur le thème de l'art et l'espace avec un spectacle dans le gymnase et une kermesse aux abords. Ce choix a été décidé en accord avec les écoles et la municipalité.

Le spectacle a été imaginé et préparé par un intervenant musical, Frédéric Sonnery (comme l'an dernier), financièrement pris en charge par la mairie. Son travail a été apprécié autant par les enfants que par les enseignants. Malgré la chaleur, nous avons eu de bons retours. Il a été néanmoins indiqué que la sortie des enfants en classes de maternelle devait être travaillée différemment...

Nous précisons que pour faire face à la chaleur, le Sou a mis à la disposition des enseignants et enfants de l'eau et des brumisateurs.

Un livre a été offert à chaque CM2 et aux écoles élémentaires : « Les copains de l'espace ».

La kermesse proposait des jeux sur l'art et l'espace. Elle s'est bien déroulée dans l'ensemble.

La souscription gourmande a été transformée en tombola dans laquelle il ne s'agit plus uniquement de repas au restaurant, mais également de lots attractifs pour les enfants (console, entrée parc d'attractions...). Son tirage a été effectué lors de la fête des écoles.

Les **ventes de pizzas** (fête du printemps) et de **chocolats** (Pâques et Noël) connaissent toujours un beau succès.

> Les manifestations à venir

Toutes les manifestations sont maintenues.

- Goûter de Noël : 21 décembre 2019 (côté Village), avec distribution de papillotes par le Sou
- Brocante puériculture : 1^{er} décembre 2019
- Loto : 2 février 2020
- Carnaval : 21 mars 2020
- Fête des écoles : 26 juin 2020

> Restaurant scolaire

Le choix de services de proximité

La commune a adopté deux modes de fonctionnement pour la cantine scolaire, en fonction de ses deux écoles.



« **L'**école des Vavres est proche de Bourg, souligne Valérie Perreaut adjointe déléguée à l'Action éducative et vie

scolaire. Le restaurant scolaire de cette école fonctionne en lien avec la cuisine centrale (UPCF) et il est géré de la même manière qu'une cantine de Bourg. Une ATSEM* a été désignée comme référente de la cantine et elle s'occupe de vérifier les inscriptions (à faire par le portail « familles » de la ville de Bourg). Les ATSEM se relaient pour gérer le suivi des enfants. Sur place, une cantinière se charge d'assembler et de distribuer des préparations culinaires à destination des enfants.

Concernant l'école du Village, nous avons souhaité de mettre à disposition du personnel du matériel sophistiqué

pour la fabrication des repas sur place. C'est le personnel de Pôle Pyramide qui s'occupe des inscriptions et du temps méridien. Les plus petits sont servis à table, les grands utilisent un self, ce qui leur permet d'avancer vers leur autonomisation, mais aussi de limiter le gaspillage alimentaire. Les inscriptions se font sur le portail « familles » du Pôle.

A l'école des Vavres, ce sont 50 repas qui sont servis par jour.

A l'école du Village, ce sont entre 150 et 160 repas qui sont servis par jour.

Il faut noter que depuis la mise en place de l'obligation de scolariser les enfants à partir de 3 ans, nous n'avons pas noté une hausse de la fréquentation dans les classes, en revanche, ils sont beaucoup plus nombreux à fréquenter la cantine, ce qui nous oblige à faire deux services désormais. »

* Agent territorial spécialisé des écoles maternelles

> Centres sociaux

Les grands axes pour 2019/2020

Terre en couleurs et Pôle Pyramide présentent les activités et les thématiques qui seront développées durant l'année à venir.



> Pôle Pyramide

Pôle Pyramide a engagé une démarche en vue de renouveler son projet social pour 2020-2024. Pour cela, les équipes vont créer des groupes de réflexion sur des thématiques regroupant les enjeux repérés sur notre territoire.

Ces groupes seront ouverts aux partenaires et aux adhérents. Leurs travaux vont donner la « couleur » du projet social.

Les thématiques identifiées sont les suivantes :

- 1. Agir, là où nous habitons :** il n'y a pas de petits (ou de grands) engagements. Passer de la « consommation » à la participation et devenir acteurs de mon lieu de vie.
- 2. Éduquer ensemble :** « il faut tout un village pour éduquer un enfant » (proverbe africain). Accompagner et éduquer les enfants en phase avec la société d'aujourd'hui.
- 3. Bien vieillir ici :** il fait bon vieillir à Saint-Denis-lès-Bourg. Garder son autonomie le plus longtemps possible et être bien dans sa tête et dans son corps.
- 4. Dépasser les exclusions :** pour une société plus solidaire. Accompagner les individus à prendre leur place dans la société.

*Terre en couleurs



> Terre en couleurs

De nombreuses animations et des nouveautés vont être proposées par Terre en couleurs :

- **Création d'un jardin extraordinaire :** réaménagement des extérieurs du centre avec du bois de récupération et du bois de palettes. Ce projet qui va durer un an est ouvert à tous, de 3 à 99 ans.
- **Terre en couleurs** s'illumine pendant un mois, avec le début des illuminations le 2 décembre à 18 h.
- **Les colosses de TEC* :** création de sculptures à partir de matériaux recyclables.
- **En route pour nos 10 ans :** le centre fêtera ses 10 ans le 17 septembre 2020. Le thème choisi pour cette célébration est « Les chemins des cultures ».
- **Création d'une BDTEC* et d'une biblioTEC* :** dans le courant de l'année.
- Au printemps, participation à la SISM 2020 (Semaine d'information sur la santé mentale) pilotée par le CPA de l'Ain.
- **Couleur café habitants :** pas de changement, c'est toujours tous les jours, sauf le mardi, et c'est ouvert à tous.
- **Une nouveauté cette année :** désormais, il y aura aussi un couleur café ambulant, où Terre en couleurs ira à la rencontre des habitants dans le quartier Peloux/Mail.

> Secteur enfance

Avec Pôle Pyramide

Concernant le restaurant les repas bio et végétarien vont être de plus en plus présents dans les menus.

Pour le centre de loisirs, une hausse de fréquentation chez les maternelles depuis la rentrée, avec des activités adaptées aux plus jeunes pour qui, désormais, la scolarisation est obligatoire dès 3 ans. Des temps de motricité et jeux pour développer la vie en collectivité sont proposés tous les soirs en périscolaire. Pour les primaires des temps au gymnase deux soirs par semaine permettent aux enfants de se dépenser après leur journée d'école.

Les mercredis, des ateliers sont proposés tous les matins pour que chacun choisisse son activité en fonction de ses envies et besoins du moment.

Chez les petits, des thématiques seront proposées au fil de l'année pour suivre l'évolution des enfants.

> Musique à l'école

Des projets participatifs pour être acteur et impliqué

Avec le retour de la semaine à 4 jours, en raison de la suppression des TAP*, la municipalité a souhaité maintenir une action autour de la musique et du théâtre à destination des enfants.



© VISION PHOTO - Christelle Gouttefarde

« Nous avons toujours voulu favoriser les découvertes autour de la musique, parce que ses bienfaits (socialisation, partage...) ne sont plus à démontrer, explique Valérie Perreaut. La municipalité n'était pas en mesure de financer des projets pérennes et de longue durée dans le cadre scolaire. Aussi, dès l'an dernier, nous avons proposé aux acteurs de la vie locale de créer des projets innovants, ne dépassant pas la durée d'une année scolaire, réunissant un maximum d'enfants et faisant obligatoirement intervenir d'autres partenaires du territoire. L'idée était que tous soient acteurs et partenaires de ces projets construits ensemble, et qu'on cesse d'entretenir une simple consommation de musique. En 2019, de jolis projets éphémères ont vu le jour. À l'école du Village, en partenariat avec Accord Musique, la classe de CM1 de Madame Costa a travaillé autour du slam. Et la classe de CP/CE1 de Madame Bruyère a travaillé sur le lien entre théâtre et musique. De son côté, le Sou des écoles a travaillé avec les centres sociaux sur l'accompagnement musical (batucada) du défilé du carnaval organisé pour la fête de printemps. La crèche Bout'chou, en lien avec l'école du Village, a travaillé avec une intervenante extérieure (Sabina Angelibus), de l'association Incontro Artefact sur l'écoute musicale et l'expression corporelle et picturale. Ce moment fort a été une véritable passerelle entre la crèche et l'école pour les tout-petits. Pour l'année 2019/2020, les partenaires sont en préparation de leurs nouveaux projets : chorale avec les CM2 de l'école du village en vue du concours de chant des Pays de l'Ain, travail sur la musique et l'expression corporelle avec l'école des Vavres ; le Sou des écoles, Accords Musique et les centres sociaux préparent, comme l'an dernier, le défilé du carnaval. Ces expériences ont permis à tous (enseignants, enfants, associations) de vivre et de partager de belles choses. Tous ont été ravis d'être acteurs de leurs projets et se sont impliqués. C'est une belle réussite ! »

*TAP : Temps d'accueil périscolaire

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES • Novembre 2019 / 3

• samedi 17	Soirée festive	Comité de jumelage SCUTTERWALD
• mardi 20	Don du sang — 9h à 12h30 / 16h à 19h	Donneurs de sang
• samedi 24	Concours de belote à la vache — 14h	Anciens combattants
NOVEMBRE		
• samedi 7	Concours de belote à la vache — 15h, repas — 19h	Secteur bouliste Bressan
• dimanche 8	Aquiné loto — 14h	Comité de fleurissement
• mercredi 11	Commémoration de l'Armistice 1918	Anciens combattants
• samedi 14	Vente de saucissons cuits — 9h30 à 12h	Donneurs de sang
• mardi 17	Concours de belote coincée — 13h30	Club amitié rencontre
• vendredi 20	Conférence à la ferme — 20h30	Ain nature et santé
• samedi 21	Repas — 19h30	Comité paroissial
• dimanche 29	Marché et artisanat — 9h30 à 17h	Club amitié rencontre
DECEMBRE		
• dimanche 6	Brocante puériculture — 9h	Sou des écoles
• vendredi 18	Conférence à la ferme — 20h30	Ain nature et santé
• samedi 19	Coupe de Noël au gymnase en journée	St-Denis DOJO



janvier	février	mars	avril	mai	juin
1 M. Jour de l'An 2 J. Gaieté 3 V. Noël 4 M. Noël 5 D. Noël 6 L. Noël 7 M. Noël 8 M. Noël 9 J. Noël 10 V. Noël 11 S. Noël 12 M. Noël 13 M. Noël 14 M. Noël 15 V. Noël 16 S. Noël 17 M. Noël 18 M. Noël 19 J. Noël 20 V. Noël 21 S. Noël 22 M. Noël 23 M. Noël 24 V. Noël 25 S. Noël 26 M. Noël 27 M. Noël	1 D. Noël 2 J. Noël 3 V. Noël 4 M. Noël 5 D. Noël 6 L. Noël 7 M. Noël 8 M. Noël 9 J. Noël 10 V. Noël 11 S. Noël 12 M. Noël 13 M. Noël 14 M. Noël 15 V. Noël 16 S. Noël 17 M. Noël 18 M. Noël 19 J. Noël 20 V. Noël 21 S. Noël 22 M. Noël 23 M. Noël 24 V. Noël 25 S. Noël 26 M. Noël 27 M. Noël	1 D. Noël 2 J. Noël 3 V. Noël 4 M. Noël 5 D. Noël 6 L. Noël 7 M. Noël 8 M. Noël 9 J. Noël 10 V. Noël 11 S. Noël 12 M. Noël 13 M. Noël 14 M. Noël 15 V. Noël 16 S. Noël 17 M. Noël 18 M. Noël 19 J. Noël 20 V. Noël 21 S. Noël 22 M. Noël 23 M. Noël 24 V. Noël 25 S. Noël 26 M. Noël 27 M. Noël	1 D. Noël 2 J. Noël 3 V. Noël 4 M. Noël 5 D. Noël 6 L. Noël 7 M. Noël 8 M. Noël 9 J. Noël 10 V. Noël 11 S. Noël 12 M. Noël 13 M. Noël 14 M. Noël 15 V. Noël 16 S. Noël 17 M. Noël 18 M. Noël 19 J. Noël 20 V. Noël 21 S. Noël 22 M. Noël 23 M. Noël 24 V. Noël 25 S. Noël 26 M. Noël 27 M. Noël	1 D. Noël 2 J. Noël 3 V. Noël 4 M. Noël 5 D. Noël 6 L. Noël 7 M. Noël 8 M. Noël 9 J. Noël 10 V. Noël 11 S. Noël 12 M. Noël 13 M. Noël 14 M. Noël 15 V. Noël 16 S. Noël 17 M. Noël 18 M. Noël 19 J. Noël 20 V. Noël 21 S. Noël 22 M. Noël 23 M. Noël 24 V. Noël 25 S. Noël 26 M. Noël 27 M. Noël	1 D. Noël 2 J. Noël 3 V. Noël 4 M. Noël 5 D. Noël 6 L. Noël 7 M. Noël 8 M. Noël 9 J. Noël 10 V. Noël 11 S. Noël 12 M. Noël 13 M. Noël 14 M. Noël 15 V. Noël 16 S. Noël 17 M. Noël 18 M. Noël 19 J. Noël 20 V. Noël 21 S. Noël 22 M. Noël 23 M. Noël 24 V. Noël 25 S. Noël 26 M. Noël 27 M. Noël

juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
1 S. Noël 2 M. Noël 3 M. Noël 4 V. Noël 5 D. Noël 6 L. Noël 7 M. Noël 8 M. Noël 9 J. Noël 10 V. Noël 11 S. Noël 12 M. Noël 13 M. Noël 14 M. Noël 15 V. Noël 16 S. Noël 17 M. Noël 18 M. Noël 19 J. Noël 20 V. Noël 21 S. Noël 22 M. Noël 23 M. Noël 24 V. Noël 25 S. Noël 26 M. Noël 27 M. Noël	1 D. Noël 2 J. Noël 3 V. Noël 4 M. Noël 5 D. Noël 6 L. Noël 7 M. Noël 8 M. Noël 9 J. Noël 10 V. Noël 11 S. Noël 12 M. Noël 13 M. Noël 14 M. Noël 15 V. Noël 16 S. Noël 17 M. Noël 18 M. Noël 19 J. Noël 20 V. Noël 21 S. Noël 22 M. Noël 23 M. Noël 24 V. Noël 25 S. Noël 26 M. Noël 27 M. Noël	1 D. Noël 2 J. Noël 3 V. Noël 4 M. Noël 5 D. Noël 6 L. Noël 7 M. Noël 8 M. Noël 9 J. Noël 10 V. Noël 11 S. Noël 12 M. Noël 13 M. Noël 14 M. Noël 15 V. Noël 16 S. Noël 17 M. Noël 18 M. Noël 19 J. Noël 20 V. Noël 21 S. Noël 22 M. Noël 23 M. Noël 24 V. Noël 25 S. Noël 26 M. Noël 27 M. Noël	1 D. Noël 2 J. Noël 3 V. Noël 4 M. Noël 5 D. Noël 6 L. Noël 7 M. Noël 8 M. Noël 9 J. Noël 10 V. Noël 11 S. Noël 12 M. Noël 13 M. Noël 14 M. Noël 15 V. Noël 16 S. Noël 17 M. Noël 18 M. Noël 19 J. Noël 20 V. Noël 21 S. Noël 22 M. Noël 23 M. Noël 24 V. Noël 25 S. Noël 26 M. Noël 27 M. Noël	1 D. Noël 2 J. Noël 3 V. Noël 4 M. Noël 5 D. Noël 6 L. Noël 7 M. Noël 8 M. Noël 9 J. Noël 10 V. Noël 11 S. Noël 12 M. Noël 13 M. Noël 14 M. Noël 15 V. Noël 16 S. Noël 17 M. Noël 18 M. Noël 19 J. Noël 20 V. Noël 21 S. Noël 22 M. Noël 23 M. Noël 24 V. Noël 25 S. Noël 26 M. Noël 27 M. Noël	1 D. Noël 2 J. Noël 3 V. Noël 4 M. Noël 5 D. Noël 6 L. Noël 7 M. Noël 8 M. Noël 9 J. Noël 10 V. Noël 11 S. Noël 12 M. Noël 13 M. Noël 14 M. Noël 15 V. Noël 16 S. Noël 17 M. Noël 18 M. Noël 19 J. Noël 20 V. Noël 21 S. Noël 22 M. Noël 23 M. Noël 24 V. Noël 25 S. Noël 26 M. Noël 27 M. Noël

Calendrier des fêtes 2020



Offert par le Comité des fêtes

> Départs à la retraite

Trois agents ont fait valoir leurs droits

Cette année, trois personnes ont quitté leurs fonctions au sein de la municipalité. Après de nombreuses années passées au service de la collectivité, elles vont pouvoir prendre du temps pour elles. Retour sur leurs parcours.

> Martine Brunet ATSEM à l'école des Vavres

« J'ai commencé à travailler pour la mairie de Saint-Denis en septembre 1989. J'ai été recruté au poste d'agent d'entretien et je faisais également quelques remplacements.

La commune m'a fait passer le CAP petite enfance, ce qui m'a permis de devenir ATSEM (Agent territorial spécialisé des Écoles Maternelle) en septembre 1991 à l'école des Vavres. J'y suis restée jusqu'au 1^{er} décembre 2018, date à laquelle je suis partie à la retraite.

J'ai travaillé principalement avec les tout-petits (2/3 ans). J'ai beaucoup aimé travailler avec les enfants avec qui j'ai pu nouer des complicités assez sympas.

On était une bonne équipe d'ATSEM et on s'entendait bien. Nous avons passé de bons moments.

Durant cette période, j'ai également été présidente du comité des œuvres sociales pendant 3 ans.

Maintenant que je suis retraitée, j'ai du temps pour pratiquer la peinture, le Qi Gong, la marche... Notre fils vit à l'étranger, nous avons désormais plus de temps avec mon mari pour aller le voir et voyager un peu.

Le contact avec les enfants me manque parfois. De temps en temps, je me remémore des prénoms. Cet été, j'en ai revu deux qui se sont mariés. Cela m'a fait un petit pincement de les revoir après tant d'années... »



> Françoise Curt Responsable de la médiathèque

« Responsable de la médiathèque durant 29 ans, je suis partie

le 12 septembre puisque j'avais accumulé

des congés et ma retraite effective commencera au 1^{er} décembre prochain. J'ai beaucoup aimé ce que je faisais. J'ai eu la chance de faire un métier que j'aimais, c'est important. J'aimais m'occuper des documents, des livres, de la gestion du fonds...

J'ai participé à l'évolution de la médiathèque. Au départ, c'était un tout petit local à l'étage de la salle du foyer. Et puis il y a eu le gros chantier de l'informatisation ! À Saint-Denis, nous avons commencé tôt par rapport à d'autres communes, c'était en 1995 ! Il y a eu aussi toutes les évolutions autour des animations avec les écoles, la crèche, le RAM*. Nous avons mis en place le club des lecteurs. Nous avons participé à l'organisation de spectacles, d'activités pour la fête de la musique...

Nous avons aussi beaucoup travaillé en lien avec la BDP* sur différents projets. Il est vrai que le métier a évolué...

C'est le contact avec les lecteurs et les conversations que nous avons pu avoir qui vont me manquer. Tous les liens que j'ai pu tisser, c'est grâce aux livres ! Je ne pense pas que j'aurais pu vivre toutes ces belles rencontres autrement...

Je suis encore en congés dans ma tête, alors je n'ai pas encore de projets bien définis. Je vais continuer à lire, bien sûr. Avec mon mari, qui est déjà à la retraite, nous allons sans doute voyager. Et nous irons voir notre fils qui habite au Japon.

Je sais que je vais me trouver des occupations, notamment dans le milieu associatif pour garder le contact. »

*Relai assistantes maternelles, *Bibliothèque départementale de prêt

> Denis Calland Responsable des services techniques

« Je suis arrivé à la mairie de Saint-Denis en 2004 au poste d'agent technique territorial en charge des espaces verts et de la STEP*. Nous assurons la gestion de la tonte, de la création d'espaces fleuris et de l'entretien urbain. Auparavant, j'avais travaillé 29 ans comme responsable commercial dans

l'horticulture. Vivant à Saint-Denis depuis 30 ans, j'ai vu évoluer de nombreuses structures, de bâtiments, d'espaces paysagers (route de Trévoux, les nouveaux lotissements, l'aménagement du bassin de la Viole...). Le fleurissement a

beaucoup évolué depuis 15 ans. Et puis il y a eu l'arrêt progressif des produits phytosanitaires, ce qui a modifié notre façon de travailler. En 2016, j'ai pris la responsabilité du service technique en devenant adjoint au directeur des services techniques (bâtiments, voirie et espaces verts).

J'ai eu la chance de participer à toutes les Floralies auxquelles la commune a pris part. Cette manifestation redonne de la valeur aux petits jardiniers que nous sommes.

J'ai intégré également le comité de fleurissement en 2004 et j'en suis le vice-président depuis 2016.

En 15 ans, j'ai eu de très bonnes relations avec la population et les élus. J'ai quitté mes fonctions le 9 juillet dernier, car j'ai bénéficié de tous les congés qu'il me restait à prendre. Si je suis à la retraite depuis le 1^{er} octobre dernier, je suis toujours investi dans les associations, comme le fleurissement et aussi le comité des fêtes dont je suis le coprésident, ce qui occupe bien mes journées !

J'ai malgré tout un peu plus de temps libre, alors je vais pouvoir bricoler. Et avec mon épouse, on va pouvoir voyager un peu. »

*Station d'épuration

> Championnat du monde « Rock Ladies »

Trois Dionysiennes sélectionnées



Lise Cuisinier, Anaïs Gallet et Laurie Zanon, habitantes de la commune, font partie du Diam's Club de Péronnas qui promeut la danse de loisirs et de compétition sous toutes ses formes. Leur formation rock ladies, « Les Diamond's », a déjà remporté trois titres de championnes de France et s'est classée dans le Top 10 mondial, suite à leur dixième place au Championnat du monde en septembre 2018 en Suisse. Championnes de France en 2019, elles ont été qualifiées pour représenter la France au Championnat du monde qui s'est déroulé à Prague, le 5 octobre dernier. Elles se sont classées à la 11^e place sur 32 équipes participantes.

Pour financer leur voyage, elles ont sollicité les élus qui leur ont accordé une aide exceptionnelle de 100 € chacune, soit 300 €. Sensible au fait que ces trois jeunes sportives allaient représenter la France, mais aussi la commune, la commission culture et vie sportive a décidé de leur octroyer ce « coup de pouce aux jeunes » afin qu'elles puissent aller au bout de leur passion.

Lors du repas des Anciens, c'est avec plaisir qu'elles sont venues présenter plusieurs de leurs chorégraphies, ce qui a su ravir l'assistance.

Taille des haies



Chaque riverain a l'obligation d'élaguer ses arbres et tailler ses arbustes et haies, dès lors qu'ils sont en bordure des voies publiques et privées. Ceci afin :

- Qu'ils ne gênent pas le passage des piétons.
- Qu'ils ne constituent pas un danger (en cachant par exemple les feux et panneaux de signalisation, en diminuant la visibilité dans une intersection, ou même si des racines sortent du trottoir risquant de faire chuter un passant).

Un riverain qui planterait ou laisserait croître ses haies et/ou arbres à moins de deux mètres de la route s'expose à une contravention de 1 500 € (article R116-2 du Code de la voirie routière).

À noter : la responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée si un accident survenait.

Brûlage des déchets verts



Les déchets biodégradables de jardin dits « déchets verts » : tonte de pelouse, feuilles mortes, résidus d'élagage, de taille de haies et arbustes doivent être déposés en déchetterie ou compostés ou utilisés en paillage ou en compost individuel.

Le brûlage des déchets verts est désormais totalement interdit quelle que soit la période de l'année.

Déjections canines



Les chiens ont des besoins naturels et c'est aux maîtres de veiller à ce que la chaussée et les espaces verts ne deviennent pas des toilettes publiques canines. Pour cela il n'y a qu'une seule solution, ramasser les déjections. C'est une règle élémentaire de savoir-vivre, un devoir de citoyen. Ramasser, ce n'est pas s'abaisser, c'est une preuve de civisme avec une dimension morale, un geste citoyen, un geste simple.

✓ À noter : l'abandon de déjections sur la voie publique est considéré comme une infraction par le Code pénal.

Bruit : respectez les horaires !



L'arrêté municipal du 15 décembre 2003 réglemente le bruit sur la commune de Saint-Denis-lès-Bourg. Les travaux de bricolage ou de jardinage utilisant des tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies, pompes d'arrosage ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h
- les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h

> Du côté de la Médiathèque

> **Le 19 octobre**, la médiathèque a accueilli Irène Ville, conteuse, qui a présenté ses « contes d'ici et d'ailleurs ». Une douzaine de petits et quelques plus grands ont ouvert grand leurs oreilles et sont repartis enchantés.

> **Le 7 novembre**, la médiathèque se rendra à la Bibliothèque départementale de prêt pour son échange de livres. Environ 400 livres (documentaires, romans...) sont renouvelés deux fois par an. Des livres jeunesse, pour les tout-petits et pour les adultes, il y en a pour tous les goûts et pour tous.



> **Le 14 décembre à 10 h 30**, dans le cadre de l'opération « Premières pages », le pôle petite enfance et la médiathèque s'associent pour proposer « Mon p'tit jardin », spectacle de la compagnie du bord de l'eau. Spectacle gratuit sur réservation (places limitées) pour les moins de 5 ans.

♥ COUPS DE CŒUR LECTURE ♥

▷ par Corinne Perrier

▷ Livre adulte

▷ **Tout le bleu du ciel**, de Mélissa Da Costa (Éditions Carnet du Nord – Premier roman)

Émile a 26 ans. Il est atteint d'une forme précoce d'Alzheimer, et il refuse un traitement innovant qui pourrait le guérir. Il achète un camping-car et décide de partir sur les routes afin de vivre pleinement les deux années qu'il lui reste. Il passe une petite annonce sur internet à la recherche d'un compagnon de route sans trop y croire. C'est Joanne, jeune femme fragile et mystérieuse, qui lui répond et qui part avec lui. Petit à petit, ces deux êtres cabossés par la vie vont apprendre à se connaître, à se soutenir.

« Ce roman est juste magnifique ! Toutes nos émotions sont sollicitées ! On passe du rire aux larmes, de l'étonnement à la surprise. Une fois le livre refermé, nous pensons encore à Émile et Joanne. »

Quelle réussite pour un premier roman ! »

▷ Livre jeunesse

▷ **L'explorateur**, de Katherine Rundell (Gallimard jeunesse – dès 9 ans)

Quatre enfants se retrouvent après le crash de leur avion, seuls dans la forêt amazonienne. Ils devront faire preuve de courage, d'ingéniosité, de patience et surtout d'entraide pour survivre. Apprendre à se nourrir d'araignées, de poissons du fleuve, de baies sauvages...

Mais on dirait que quelqu'un veille sur eux ? Quelqu'un serait venu là avant eux ?

« Un livre passionnant ! Une aventure, une vraie aventure, pleine de rebondissements. »



Renseignements et inscriptions
Médiathèque L'Odysée - Tél. : 04 74 24 45 43
mediatheque@stdenislesbourg.fr
<http://bib-stdenislesbourg.dnsalias.net:81>

> Plan grand froid

Lors d'épisodes de grand froid (et caniculaires), le préfet, relayé par le maire, déclenche un plan de prévention destiné aux personnes les plus vulnérables : personnes âgées de 65 ans et plus résidant à leur domicile, personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail résidant à leur domicile, personnes handicapées.

Après inscription volontaire et confidentielle par la personne concernée ou par un tiers (représentant légal, intervenant médico-social, entourage, parent, ami) les services municipaux ou les élus prendront contact avec vous pour s'assurer de votre état de santé et vous apporter si besoin une aide adaptée. Cette procédure vient en plus de l'aide apportée par vos proches ou aidants.

Contact : 04 74 24 24 64 (CCAS)

État civil

Naissances

Lina MALAQUIN (21/09), David LAURENT (24/09), Louise LARROQUE (25/09).

Mariages

Mathieu BOUVARD et Zineb EL HASSANI (12/10).

Décès

Marcel DUBOIS (25/09), Georgette CLERC veuve DUTANT (28/09), Irène RADIX veuve CANTINIAU (29/09), Serge BLANC (02/10), Denise CHAFFANEL veuve RANDU (15/10), Maurice CLAIR (23/10), Régine GUILLERMIN épouse CHARIF (23/10).

Journal d'information municipale édité par la Mairie de Saint-Denis-lès-Bourg. Directeur de la publication : Christophe Darget-Lacoste – Rédaction : Gwenaelle Le Goff-Viard – Mise en page : Made in Com by Hervé Goyard (Bourg-en-Bresse) – Impression : Imprimerie Poncet – Tirage : 3 100 ex. – Crédits photographiques : mairie de Saint-Denis, associations, Jean-Paul Tbouny – Distribution : Ainter'Job
Ce journal est imprimé sur un papier recyclé.

> Repas des Aînés

Depuis plus d'un an, le CCAS et le comité des fêtes se sont rapprochés pour proposer aux anciens un repas plus qualitatif. Cette année, le repas a eu lieu le 12 octobre. Il a été préparé par Ludovic Gailleton, du restaurant-traiteur La Jonquillère à Tossiat. L'animation a été assurée par le groupe Crescendo. Ce sont les membres du CCAS et du comité des fêtes qui ont assuré le service. Le Diam's Club de Péronnas, sélectionné pour les championnats du monde de Rock Ladies, est également venu présenter plusieurs de ses chorégraphies. Une tombola a été organisée et les gagnants sont repartis avec des fleurs, de bouteilles de vin ou des pots de miel de la commune. Ce moment festif a réuni 208 personnes âgées de plus de 70 ans. Le comité des fêtes finance une partie du repas des personnes de 70 à 76 ans, ce qui représentait 67 personnes. De son côté, le CCAS prend en charge la totalité des repas des personnes de 77 ans et plus, ce qui représentait 141 personnes. Tous les participants ont bien profité de cette journée qui s'est déroulée dans la bonne humeur.



Retour en images...



Journée vintage à la MARPA le 21 septembre



Balade inaugurale des nouveaux sentiers ruraux du 5 octobre

Accords Musique - © M. Berot - Le Progrès



Le club Amitié rencontre a souhaité l'anniversaire à quinze de ses membres. © M. Berot - Le Progrès



Commémoration du 11 novembre



> Calendrier des pompiers

La fin de l'année approchant, les sapeurs pompiers du CIS Seillon ont, dès le mois de novembre, commencé à venir vous rencontrer pour vous présenter leur traditionnel calendrier qui connaît chaque année un franc succès. Pour autant, les sapeurs pompiers attirent l'attention de tous sur les escroqueries possibles qui interviennent tous les ans.

Il est donc rappelé que :

- Les pompiers doivent être en tenue et avoir une carte de membre de l'union départementale des sapeurs pompiers de l'Ain
- Ils doivent également vous remettre un reçu pour attester votre don

Les sapeurs-pompiers vous souhaitent dès à présent une bonne fin d'année.

Agenda

DÉCEMBRE 2019

- **Dimanche 1^{er}**
Brocante puériculture — Sou des écoles — salle des fêtes
- **Dimanche 8**
Illuminations — Sur le terrain stabilisé, dès la tombée de la nuit
- **Vendredi 20**
20 h 30 — Conférence Ain Nature et Santé — La Ferme du Pôle
- **Samedi 21**
Coupe de Noël Saint-Denis Dojo

À retenir... **Mardi 24**
Réveillon participatif – La Ferme du Pôle



www.stdenislesbourg.fr/Calendrier-des-fetes